

# SHARKMAZON



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 26 avril 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 6 janvier 2025 sous réserves d'incidents**

Par acte sous SSP du 03/01/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : SHARKMAZON**

**Siège : 182 ALLEE DES ISLETTES 84700 SORGUES.**

**Capital : 2 000 €.**

**Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AVIGNON.**

**Objet social :** La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : commerce de détail en ligne de produits de bricolage, jardin, animalerie, quincaillerie, bazar, cosmétiques, petit électroménager.. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 2 000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix.



Ecrit par Echo du Mardi le 6 janvier 2025

Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

**Président** : Monsieur Nathan RICO, demeurant 182 ALLEE DES ISLETTES 84700 SORGUES

**Directeur général** : Monsieur Sébastien CONSTANTIN FURIO, demeurant 15 AVENUE PIERRE DE LUXEMBOURG 84230 CHATEAUNEUF-DU-PAPE